

## **Mandate la Chambre Régionale d'Agriculture PACA pour :**

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

**Aide en faveur des manadiers, ganaderos et éleveurs de chevaux de race Camargue du département des Bouches-du-Rhône impactés par les mesures prises pour faire face à l'épidémie de COVID-19, pour la période allant des mois d'Avril à Juin 2021**

**La date limite de dépôt de dossier est fixée au 30 novembre 2021**

Date de réception par la CRA-Provence-Alpes-Côte d'azur :

#### **1- IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

N° SIRET : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |  
(du siège social) attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

STATUT JURIDIQUE :

*Entreprise individuelle, SARL, SCEA, EARL, GAEC, ou autres types de sociétés ou de structures*

RAISON SOCIALE du demandeur :

APPELLATION COMMERCIALE du demandeur : *(le cas échéant) :*

NOM du représentant légal :

Prénom du représentant :

Adresse du siège social du demandeur :

Code postal :                                  Ville :

Adresse de l'Outil de production ou le lieu d'exercice de l'activité (si différent du siège social)

Code postal :                                  Ville :

Téléphone :

Téléphone portable professionnel :

Adresse Mail :

**Préciser la production concernée par la perte : cochez 1 seule case**

- Manadier : livre généalogique de la Raço di Biou
- Ganadero : livre généalogique taureau de combat
- Eleveur de chevaux de race Camargue : stud-book du cheval Camargue

**COORDONNEES DU COMPTE BANCAIRE SUR LEQUEL VOUS DEMANDEZ QUE L'AIDE SOIT VERSEE**

Veillez donner ci-après les coordonnées du compte choisi pour le versement de la présente aide et joindre un RIB :

N° IBAN | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |  
BIC | | | | | | | | | | | | | |

## 2 - ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

**Je demande** à bénéficier des subventions prévues au titre du plan régional d'urgence et de solidarité en faveur des manadiers, ganaderos et éleveurs de chevaux de race Camargue de Provence-Alpes-Côte d'Azur impactées par les mesures d'urgence prises pour faire face à l'épidémie de COVID-19 sur la période de Avril à juin 2021

**J'atteste sur l'honneur** ne pas faire l'objet d'une procédure liée à des difficultés économiques (liquidation judiciaire).

**J'atteste sur l'honneur** être à jour de mes (nos) cotisations sociales et fiscales au 31 décembre 2020

**J'atteste sur l'honneur** avoir pris connaissance que ma demande d'aide pourra être rejetée au motif de l'indisponibilité des crédits affectés à cette mesure.

**Je m'engage**, pour permettre l'instruction au stade de la demande ainsi que à toutes les étapes ultérieures en cas d'attribution de l'aide, à :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération.
- Conserver pendant une période de 10 ans à compter du dépôt de la présente demande de subvention tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses de personnel (le cas échéant), comptabilité, etc....

**Je m'engage**, à ne pas dépasser le plafond maximal autorisé de 225.000 € dans le cadre de l'aide d'État SA.56985 (2020/N) – France – COVID-19 : Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises.

*Les aides octroyées dans le cadre de cette section peuvent prendre la forme de subventions d'avances remboursables, de garanties, de prêts à taux réduit et à taux zéro, et de soutien aux fonds propres à condition que leur valeur nominale reste inférieure au plafond maximal autorisé de 225 000 € par entreprise du secteur de la production primaire de produits agricoles.*

**J'atteste sur l'honneur**, que si en parallèle l'exploitation bénéficie d'une indemnisation au titre d'une assurance perte d'exploitation, le cumul des aides ne dépasse pas le total de la perte d'exploitation.

**Je m'engage**, à informer la CRA-PACA préalablement à toute autre sollicitation d'aide (locale, nationale ou européenne) pour cette crise sanitaire

**J'atteste sur l'honneur** avoir bien **pris en compte toutes les entrées de chiffre d'affaires de l'exploitation** sur la période dans les calculs de perte demandés en partie 3 – Eléments chiffrés.

**Je suis informé(e)** qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

**J'atteste sur l'honneur** l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et ses pièces jointes

**Je suis informé(e)** que l'inexactitude de ces déclarations peut être assimilée à une fausse déclaration et être susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide.

### 3 – ELEMENTS CHIFFRES

|  | Avril  | Mai | Juin | Total      |
|--|--|-----|------|------------|
| <b>Chiffre d’Affaires 2021<br/>HT global, toutes<br/>productions<br/>confondues en Euros</b> |  |     |      | <b>(a)</b> |
|  |  |     |      |            |
| <b>Chiffre d’Affaires 2019<br/>HT global, toutes<br/>productions<br/>confondues en Euros</b> |  |     |      | <b>(b)</b> |
|  |  |     |      |            |
|  | <b>Pertes en euros<br/>Entre total des mois 2019 et total des mois 2021<br/>(c=b-a)</b>                            |     |      | <b>(c)</b> |
|  |  |     |      |            |
| <u>Critères d’éligibilité<br/>(d) supérieur à 30%</u>  | <b>Pertes en % entre les mois 2019 et les mois 2021<br/>(d=c/b)</b><br><i>Inscrire 2 chiffres après la virgule</i> |     |      | <b>(d)</b> |
|  |  |     |      |            |

Pour les exploitants nouvellement installés (moins de 4 ans inclus) qui ne disposent pas d’année de référence n-1 ou une année n-1 pas représentative :

- la demande devra se référer au Plan d’Entreprise ou tout document prévisionnel que pourra fournir le demandeur (Prévisionnel CA 2021 hors Covid) ;

### 4 – LISTE DES PIÈCES A JOINDRE

| <b>Pour tous les demandeurs</b>   | <b>CONTEXTE</b> | Pièce jointe             | Sans objet               |
|---|-----------------|--------------------------|--------------------------|
| Exemplaire original de la demande et ses annexes, daté, complété et signé   | TOUS            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| RIB comportant IBAN/BIC   | TOUS            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Attestation de régularité à la MSA précisant le statut d’exploitant agricole pour 2020  | TOUS            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Déclaration du cabinet comptable des chiffres d’affaires 2019 et 2021 demandés  | TOUS            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Attestation du livre généalogique de la Raço di Biou ou du livre généalogique taureau de combat ou du stud-book du cheval de Camargue | TOUS            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| <b>En l’absence de cabinet d’expertise comptable, justificatifs fournis pour préciser les CA des mois de Avril, Mai et Juin 2021 et pour ceux de 2019<br/>(Fournir au moins un des documents suivants)</b>  | Pièce jointe |
|---|--------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation sur l’honneur de votre Coopérative, organisation de producteur, client régulier... ;</li> <li>- Preuve de la fermeture de votre point de vente (marché etc.) et évaluation des volumes que vous y commercialisez ;</li> <li>- Fermeture des manifestations taurines ou autres activités équestres</li> <li>- Extraction de votre logiciel commercial de suivi des facturations mensuelles ;</li> <li>- Attestation des chiffres d’affaires par votre soutien à la comptabilité</li> <li>- Constat d’huissier (attestant la perte de production) ;</li> <li>- Éventuellement relevé de compte comparant les périodes ;</li> <li>- Autres</li> </ul> |              |
| Préciser la ou les pièce(s) en les entourant  |              |

## 5 – SIGNATURE(S)

Fait à ..... le :

Nom, prénom et signature(s) du demandeur pour un exploitant personne physique, du représentant légal de la personne morale ou, pour un GAEC, de chaque associé.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service instructeur.

## EN PRATIQUE

Pour bénéficier de ce fonds, la demande complétée, datée, signée et accompagnée des pièces jointes doit être adressée par e-mail à l'adresse suivante : **fondscalamites@paca.chambagri.fr**

A défaut, la demande complétée, datée, signée et accompagnée des pièces jointes pourra être déposée physiquement auprès de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône.

Dans tous les cas, la date limite de dépôt est fixée au : **30 novembre 2021**.

Un comité régional de sélection aura pour charge d'examiner les demandes d'aides réceptionnées et proposées par la Chambre régionale d'agriculture. Il proposera les exploitations éligibles en se réunissant autant que de besoin. Ce comité sera composé de représentants de la Région (un représentant des services techniques), et de représentants de la Chambre d'Agriculture, de la DDTM, de la MSA et du Département.

Les aides seront versées aux exploitations bénéficiaires par la Chambre Régionale d'Agriculture pour le compte de la Région.

Le dispositif d'intervention régional s'articule ainsi :

- 1) Eligibilité : manadiers, ganaderos et éleveurs de chevaux de race Camargue sis sur le territoire camarguais du département des Bouches-du-Rhône.
- 2) Aides sous forme de subventions directes :
  - Aide à hauteur de 50% des pertes de Chiffre d'Affaires entre les mois d'Avril et Juin 2021 par rapport à aux mois d'Avril à juin 2019
  - Eligibilité à partir de 30% de pertes de chiffre d'Affaires
  - Plafonnement de l'aide à 3.000 euros pour les éleveurs de chevaux Camargue et 7.500 euros pour les ganaderos et les manadiers
- 3) Sélection : les demandes seront étudiées par ordre d'arrivée et classées par ordre décroissant de pourcentage de perte de chiffre d'affaires sur les 3 mois 2021 concernés par rapport aux mois de Avril, Mai et Juin 2019 et ne seront éligibles qu'à concurrence de l'enveloppe dédiée.

Ces deux aides ne sont pas cumulables entre elles et ne peuvent être cumulées aux aides du dispositif régional agriculture Covid-19. Un seul dossier par exploitation demandeuse sera accepté.